

# LA CHAPELLE CRONNAISE

## Bulletin Municipal

N° 15

Janvier 2004



Facade de "La poste" rénovée en 2003



L'église illuminée lors des fêtes de fin d'année



La chapelle des 7 douleurs



Le mausolée des curés

## *LE MOT DU MAIRE*

*Permettez moi au nom de l'équipe municipale de vous présenter tous mes meilleurs vœux pour l'année 2004, avec une intention toute particulière à toutes les personnes âgées et aux malades, sans oublier celles et ceux qui nous ont quittés au cours de l'année écoulée . Je pense notamment à Monsieur Georges NION que la plupart de vous ont bien connu. Né dans notre commune en 1904, maire de 1953 à 1971 , il nous a quitté à quelques jours de ses 99 ans .*

*A l'aube de cette année 2004, alors que nous voudrions tous vivre dans la paix et la prospérité, nous vivons dans un climat de conflits de plus en plus menaçants.*

*Espérons que la sagesse et l'humanité l'emporteront.*

*Les vœux sont un moment important où l'équipe municipale vous fait part des réalisations, peut vous informer et dialoguer avec vous sur les futurs projets .*

*Les projets 2003 ont été réalisés ou sur le point d'être terminés.*

*En ce qui concerne ceux de 2004, voici les principaux :*

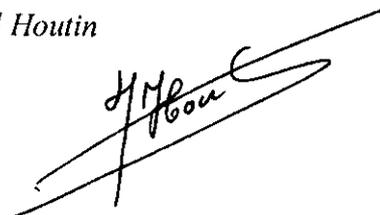
- remplacer portes et fenêtres de la salle des fêtes*
- garage maison de l'ancienne poste*
- étude sur la restauration de la façade nord de l'église*
- poursuite de l'étude de l'enfouissement des réseaux*

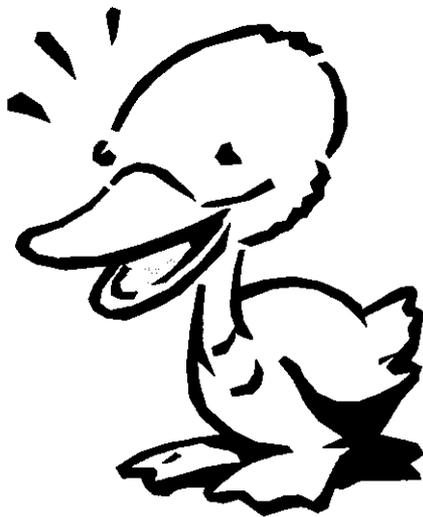
*Notre population a augmenté d'environ 10%. Onze nouvelles familles sont arrivées en 2003 et nous avons enregistré sept naissances. Le nombre d'enfants fréquentant l'école est toujours en augmentation . Autant de faits positifs qui sont le signe d'une vie communale accueillante à laquelle vous participez tous à travers la vie associative, le fleurissement et les illuminations lors des fêtes de fin d'année.*

*Pour toutes ces raisons, je remercie toutes les personnes, particulièrement l'équipe municipale, les agents d'entretien , la secrétaire de Mairie qui oeuvrent à nos côtés pour le bien être et le développement de notre commune .*

*Meilleurs voeux 2004 à tous*

*Michel Houtin*





## *ETAT CIVIL*

### *AU CARNET DE LA COMMUNE*

#### *NOS JOIES*

##### *Naissances*

<i>AUBERT Elise</i>	<i>18 août</i>	<i>Laval</i>
<i>BEAUMONT Julie</i>	<i>25 Mars</i>	<i>Laval</i>
<i>CHAUDET Emilie</i>	<i>12 Février</i>	<i>Laval</i>
<i>ESNAULT Noa</i>	<i>14 juillet</i>	<i>Laval</i>
<i>GODIER Manon</i>	<i>4 Août</i>	<i>Laval</i>
<i>MOREAU Alexia</i>	<i>3 Septembre</i>	<i>Laval</i>
<i>PILARD Albane</i>	<i>6 Juin</i>	<i>Laval</i>

##### *NOS PEINES*

*BELLAY Louis décédé le 1 er Août*

*BOUVIER Denise épouse HUBERT décédée le 13 mars*

*GAUTEUR René décédé le 27 juin*

*Monsieur Georges NION , ancien Maire décédé le 21 Mai 2003*



*UN PEU D'HISTOIRE .....*

*avant*



*Le bâtiment situé à l'angle de la place de l'église vient d'être récrépi. Pour les anciens de la commune c'est « la Poste ». Il fut construit en 1929 non sans difficulté. La poste occupait avant la maison « BELLAY » face à la grande porte de l'église.*

*En 1923, les PTT demandent à la commune de trouver ou de construire un autre bâtiment, pourquoi ?*

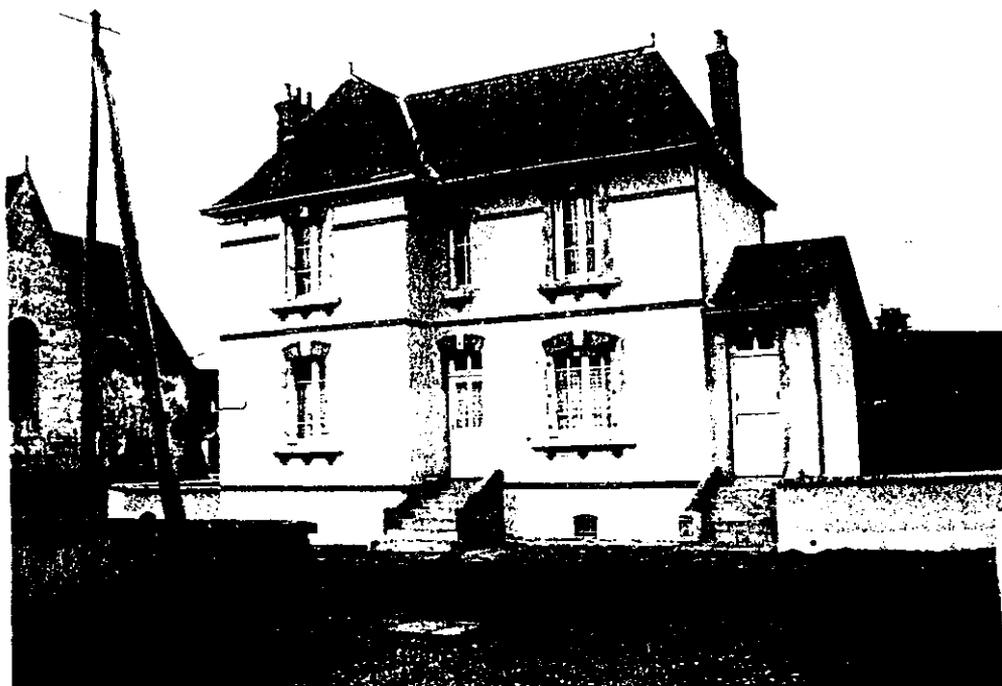
*Parce qu'il y a une gare et que le courrier arrive et part par le train. Un compartiment est réservé dans un wagon avec un « ambulant » qui veille sur les sacs.*

*La commune charge alors Mr Rousseau, géomètre expert du dossier mais personne ne se présente à l'adjudication.*

*Le projet est ajourné et repris en 1925. Un emprunt est souscrit près du Crédit Foncier. En 1929, le bureau de poste est construit par Mr BALZER, architecte.*

*C'est un bâtiment du style Villa qui a été édifié dans une partie de l'ancien cimetière. Le niveau actuel du jardin est celui du cimetière montre l'importance des travaux qui ont été faits pour aménager la place de l'église et explique pourquoi les fondations de celle-ci sont à ciel ouvert.*

*Après*



# REALISATIONS 2010

## Maison de l'Ancienne Poste

Ravallement façade et modifications branchements divers 16 500.00€  
Subvention obtenue 300.00€(Orah Pays de Craon)

Réfection mur et portail 14 077.00€  
Subvention obtenue 4 642.00€(Conseil Général)

## Aménagement rue de la Touche

43 000.00€  
Subvention obtenue 6 189.00€(Etat et Conseil Général)

## Acquisition matériel informatique Ecole

2 148.21€  
Subvention obtenue 585.00€(CRD Pays de Craon)

## Lotissement des ACACIAS

Acquisition et installation de candélabres 6 130.00€

## Maisons appartenant au CCAS

### **Le 16 rue de la Gare**

Réhabilitation totale+façade 35 578.02€  
Subvention obtenue 6 219.00€ (dans le cadre de l'ORAH du Pays de Craon)

### **Le 18 rue de la Gare**

Rénovation façade 4 351.00€  
Subvention obtenue 300.00€(Orah pays de Craon)

## SERVICES ET TARIFS

### Photocopies

l'unité	0,15 € (15 centimes d'euros)
+de 50	0,07 € (7 centimes d'euros)
Scolaires	0,02 € (2 centimes d'euros)

### Cartes de Pêche

Cartes à la journée	1,5 € la gaule
Cartes à l'année réservées aux habitants de la Commune à prendre à la Mairie	19 € la carte pour deux gaules par personne
	10 € la carte pour les enfants de moins de 14 ans

## LOCATION SALLE DES FETES

Buffet campagnard jusqu'à 40 personnes	57.15 €
Buffet campagnard de 41 à 70 personnes	67.45 €
Buffet campagnard plus de 70 personnes	81.35 €

*Buffet campagnard du midi au prix d'un repas en fonction du nombre de personnes*

Repas jusqu'à 40 personnes	89.60 €
Repas de 41 à 70 personnes	101.45 €
Repas de plus de 70 personnes	123.60 €

Vin d'honneur	20.05 €
Chauffage pour un vin d'honneur	6.25 €
Chauffage pour une autre location	16.85 €
Location pour une association communale chauffage compris	44.25 €
Location pour une association hors commune (chauffage non compris)	56.10 €

Location sonorisation	16.85 €
-----------------------	---------

Vaisselle cassée ou perdue(l'unité)	1.5 €
-------------------------------------	-------

*Deux locations gratuites par association communale en partant du 1er Janvier de l'année en cours*

*La salle des fêtes dispose d'un téléphone avec service téléséjour. Vous pouvez appeler tous les numéros d'urgence gratuitement. Pour utiliser le téléphone en dehors des services d'urgence, vous pouvez téléphoner avec une carte France Télécom*

*N° 02 43 91 76 88*

*Nous rappelons que chaque utilisateur est responsable du nettoyage et du rangement de la salle. De ce fait le président de chaque association est responsable de la salle qui doit être ainsi que la cuisine libre de tout matériel avant le lundi 12 h*

### SERVICES PUBLICS

la Mairie est ouverte le mardi de 9 h à 12 h et de 14h à 17 h

le jeudi de 14 h à 17 h

le vendredi de 9h à 12h

# INFOS

.....

## RECENSEMENT MILITAIRE

La loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national a instauré un parcours citoyen dont les deux dernières étapes sont :

- le recensement
- la journée de l'appel de préparation à la défense (JADP)

En conséquence toutes les filles et tous les garçons doivent se faire recenser en Mairie le mois de leur 16 ans.

Une attestation de recensement est délivrée par la mairie.

Cette attestation doit être photocopiée en cas de besoin. L'original doit être conservé précieusement car aucun duplicata ne pourra être délivré par la mairie.



## RAPPEL

Cartes d'identité : 2 photos - 1 extrait d'acte de naissance (à demander à la mairie de la commune de naissance) - 1 quittance domicile (eau, électricité, avis imposition etc...). Passage obligatoire en Mairie pour signature et empreintes

Délai 3 semaines à un mois

Les cartes d'identité sont valables 10 ans. Désormais pour justifier de son identité il faudra présenter une carte en cours de validité

Pour un renouvellement de carte d'identité, seul l'extrait d'acte de naissance n'est pas à fournir.

Carte grise : quand vous changez de domicile, vous avez quinze jours pour effectuer la modification de votre adresse sur votre carte grise (gratuit)

Permis de conduire : le duplicata est gratuit en cas de changement d'adresse ou d'état matrimonial mais payant en cas de perte ou de vol (42.50€)



**Assistante maternelle agréée** : Nous avons la chance d'avoir à ce jour 2 assistantes maternelles agréées dans la commune.

Voici leurs coordonnées :

\*Mme PANNIER Sophie 6 lot de la Touche 02 43 98 92 86

\*Mme AUBERT Sabrina « la Couture » 02 43 98 91 59

## **PERMIS DE CONSTRUIRE ET DECLARATION DE TRAVAUX**

*Ils ont désormais instruits par le  
Bureau d'Urbanisme du Sud Mayenne  
25 rue Alexandre Fournier  
BP 359  
53203 CHATEAU GONTIER  
02.43.09.11.18*

### **VOUS DEVEZ TOUJOURS LES DEPOSER à LA Mairie**

*Des Permanences ont lieu tous les vendredis matin dans les locaux de la subdivision de Cossé le Vivien*

## **RECENSEMENT DE LA POPULATION**

*A partir de janvier 2004, le recensement de la population résidant en France est annuel. Une nouvelle méthode de recensement remplace le comptage traditionnel organisé tous les sept à neuf ans . Le recensement général de la population de 1999 aura été le dernier recensement concernant toute la population en même temps.*

*Pour fixer l'année du recensement les communes ont été tirés au sort.  
La commune de La Chapelle Craonnaise sera recensée en 2005. Le recensement s'effectuera entre janvier et février . Un agent recenseur sera nommé par la commune et passera dans chaque foyer .*

## **ORDURES MENAGERES**

*Nous vous rappelons que vous devez absolument effectuer le tri sélectif (containers situés à côté du cimetière).*

**Moins vous effectuerez de tri plus le coût des ordures ménagères sera élevé.**



Association créée et parrainée par Jean-Marie BIGARD

- Objet de l'Association :

En France, acquisition de matériel pour handicapés (fauteuils roulants, ...), opérations humanitaires ponctuelles. A l'étranger, participation de l'Association dans le cadre d'opérations humanitaires (création d'un orphelinat à Madagascar, ...).

- Revenus :

Vente de BOUCHONS PLASTIQUES DE BOUTEILLES DE BOISSONS : EAUX, SODAS, LAIT collectés dans la France entière à un recycleur

Budget de fonctionnement = 0 €

15 € collectés = 15 € redistribués

**Ne jetez plus vos bouchons plastiques à la poubelle,  
Venez les déposer à l'école qui les fera parvenir à l'association**

# LA VIE DE NOS ASSOCIATIONS

## Club de la Bonne Entente

### Les activités du Club en 2003

L'assemblée générale annuelle a eu lieu le 16 janvier, 41 personnes y ont participées. Notre effectif reste stable, 47 adhérents ont réglé leurs cotisations. Ensuite la galette des rois fut partagée avec les enfants de l'école, tous très heureux de retrouver papys et mamies. Le 20 février, après midi crêpes et concours de belote. Qualifications pour le concours cantonal.

Le 3 juillet a eu lieu notre voyage inter club, La Chapelle Craonnaise- Denazé vers Cherbourg, La Hague et visite du sous- marin « le Redoutable » (très agréable journée.).

Le 12 septembre, 15 personnes ont participé à la journée détente au bois de l'Huiserie.

18 Septembre repas annuel où nous avons fêté les 90 ans de Mme Marie Cournez :

Et comme il se doit pour clôturer l'année pot au feu le 4 décembre et bûche de Noël.

Toute l'équipe vous souhaite une très bonne année 2004 et parfaite santé à tous.

Voici la composition du nouveau bureau

Président d'honneur :	Houtin Michel, Maire
<b>Président</b>	<b>Bannier Daniel</b>
Vices Présidentes	Garot Agnès Houtin Marie Claude
<b>Trésorière</b>	<b>Chaudet Gisèle</b>
Suppléant	Aubry Constant
<b>Secrétaire</b>	<b>Cournez Francis</b>
Suppléante	Lesaulnier Monique
Membres	Guillomet Yvette Lemesle Suzanne

### Voyage à Cherbourg



# A.S. LA CHAPELLE-CRAONNAISE



*Effectif saison 2003-2004*

En ce début d'année 2004, l'Association Sportive de la Chapelle-Craonnaise vous présente ses meilleurs vœux de bonheur et de bonne santé dans toutes vos familles.

La saison 2003-2004 a débuté de façon exceptionnelle pour l'équipe première puisqu'à mi-parcours du championnat, elle occupe la première place de son groupe avec 10 victoires et 1 match nul. La montée en deuxième division de district reste donc l'objectif principal de cette année. Après un début de saison difficile, l'entente de l'équipe B avec l'US Athée espère de meilleurs résultats lors des matchs retours.



*Mr Claude GUILLOMET entouré des six présidents qui se sont succédés depuis la création du club.*

Pour ses loyaux services durant plus de 20 ans, l'A.S.C.C. a voulu rendre hommage à Mr Claude GUILLOMET en lui fêtant son 70<sup>ème</sup> anniversaire. Lors de cet événement, un plateau souvenir lui a été remis en guise de remerciement pour son dévouement au sein de l'association durant ces dernières années et durant les années futures, nous l'espérons.

Le bénévolat se fait rare aujourd'hui mais il reste indispensable à la vie de l'association, alors n'hésitez pas à venir nous rejoindre et à venir nombreux cette année nous encourager.

En vous souhaitant encore une bonne et heureuse année 2004.

Le président

# L'école



Meilleurs vœux à tous pour 2004 de la part de tous les membres de l'OGEC et de l'APEL. Que cette nouvelle année vous apporte tout ce que vous pouvez souhaiter, nombreuses joies et santé...

Certaines de ces joies nous les partageons lors des manifestations que nous organisons pour récupérer des fonds pour faire vivre l'école qui accueillait l'an passé 19 élèves de 2 à 6 ans (Petite à Grande Section). Ces manifestations sont notamment :

- la soirée poule au pot en Avril
- l'arbre de Noël en Décembre
- la soirée St Sylvestre avec le comité des fêtes

Cette année nous organisons une nouvelle soirée : Préparez vos costumes et venez nous rejoindre le 6 Mars pour un bal costumé au cours duquel vous pourrez déguster des crêpes-maison.

Chaque année, les enfants vivent d'autres moments de joies avec le club de la Bonne Entente à l'occasion de la mi-carême et de la galette des rois, qu'ils mangent ensemble. Dans la classe, les anniversaires sont également des moments de bonheur tout comme la journée sortie en juin qui nous a conduit au refuge de l'arche en 2003.

Merci à vous tous qui vivez ces moments avec nous et à bientôt

# Foyer des Jeunes

K. Aubert et son équipe remportent les Astill'folies



Le foyer des jeunes vous souhaite une bonne et heureuse année 2004.

L'année 2003 étant achevée, nous entamerons la nouvelle avec les mouillotins la nuit du 30 Avril au 1<sup>er</sup> Mai. Nous récolterons des denrées alimentaires non périssables pour en faire don à une association caritative.

Le rendez-vous annuel des Astill'folies sera de nouveau d'actualité cet été, les 3 et 4 Juillet. Après avoir remporté ce tournoi, avec une équipe composée de plusieurs membres de chaque association, l'an passé, nous espérons encore battre Courbeville, Cossé le Vivien et bien sûr Astillé en juillet.

Des soirées festives se dessinent déjà pour 2005 dont un projet d'alliance avec Cuillé pour l'organisation d'un Festival musical qui se profile.

# LE COMITE DES FETES

Le comité des fêtes souhaite à tous les habitants de la commune une bonne et heureuse année 2004.

L'année 2003 qui s'achève a permis au comité d'organiser les manifestations suivantes :

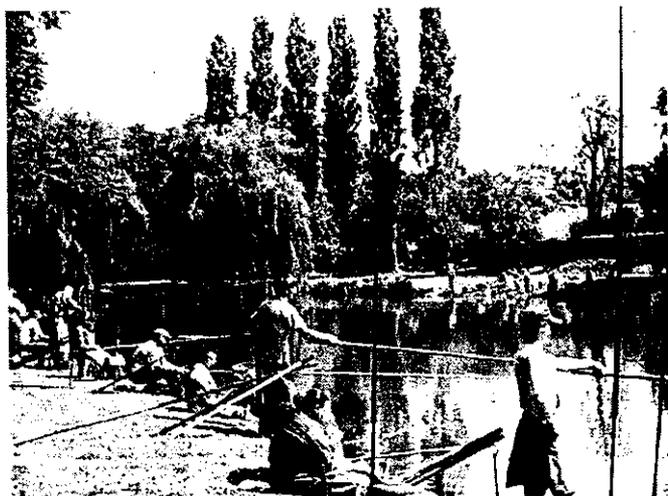
- En mars, la soirée bœuf bourguignon.
- En juillet, l'assemblée communale, avec concours de pêche, soirée grillades avec karaoké et la course cycliste le dimanche après midi.
- Et pour la St Sylvestre, une centaine de personnes sont venues fêter le passage à 2004 avec nous.

L'année 2004 débute pour le comité des fêtes par une soirée "Choucroute" le 28 février. Le programme de l'assemblée communale qui se déroulera les 10 et 11 juillet sera différent des années passées. En effet, il a été décidé de ne plus maintenir la course cycliste le dimanche. Une réflexion est en cours pour l'organisation d'une manifestation plus familiale le dimanche.

Le comité des fêtes en collaboration avec les parents d'élèves vous proposera aussi de passer le réveillon de la St Sylvestre au chaud à la salle des fêtes.

Les membres du comité des fêtes remercient les habitants qui se sont joints à eux pour permettre un bon déroulement des manifestations de l'année écoulée.

Bonne année à tous.



Concours de pêche lors de l'assemblée communale



St Sylvestre 2003

# FAMILLES RURALES ATHEE

« Familles Rurales » tient à remercier, tout particulièrement, les communes d'Athée et de la Chapelle Craonnaise pour leur soutien.

Familles Rurales » d'Athée essaie chaque année, dans la mesure de ses possibilités, de vous offrir diverses activités, l'année 2003 fût riche en évènements puisque tous les projets ont été réalisés :

- aquagym tous les mercredi (15 personnes)
- Atelier cuisine (Paëlla)
- Semaine Ski (cf page suivante)
- Sortie Foot (en partenariat avec l'association du foot)
- Après midi sujets en mousse (41 enfants !)
- Bougies Décoratives (3 séances de 10 personnes)
- Tableau Père-Mère (20 personnes)
- Randonnées pédestres (4 mardi de juin)
- Repas des Anciens
- Portage des repas
- Centre Aéré (tout le mois de juillet, mais camp annulé faute d'inscriptions)
- Compositions florales pour Noël.

Les projets 2004 sont les suivants :

- continuité de l'aquagym
- panier d'osier (6 séances le jeudi à 20h à partir du 15/01/04)
- Sortie aux Floraries de Nantes le 12 mai 2004
- Atelier Cuisine
- une activité enfant
- Randonnées Pédestres
- Repas Anciens
- Portage des repas
- Centre Aéré
- Réunion d'informations



FAMILLES RURALES

Bonne et heureuse  
année 2004 à tous



## COMPOSITION DU BUREAU

Présidentes : Jocelyne BODIN & Isabelle PIRON

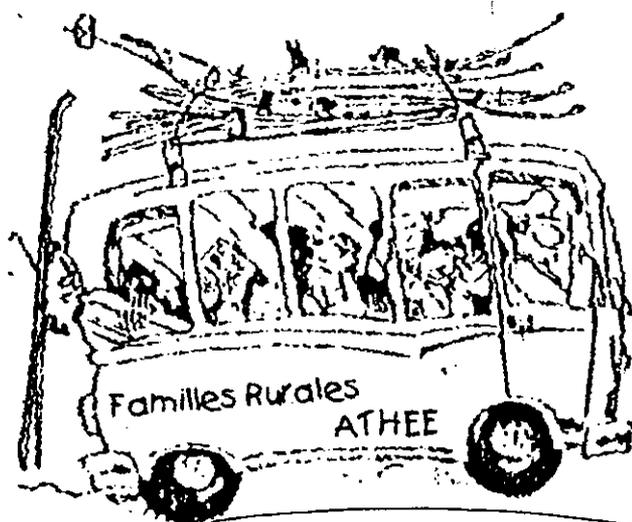
Vice-Présidente : Elisabeth VALLEE

Trésorières : Agnès COURNEZ & Claudine LECOT

Secrétaires : Martine FOLLIARD & Nathalie GAROT

Membres : Marie-Paule AUBERT, Marie-Paule BRETON, Suzanne BRUAND, Marie-Brigitte GAUDRE, Rolande HOUSSIN, Marie-Thérèse AUBRY, Marie-Noëlle LALOUE, Véronique THUAULT

*C'était du 1<sup>er</sup> Mars au 9 Mars 2003 à Sollières  
Sardières (73500)*



53 adhérents Familles Rurales  
de 6 à 72 ans dont 25 jeunes  
de moins de 25 ans

On en a vu de toutes les couleurs des bleues,  
des rouges, des vertes, et même qu'il en avait  
des bleues marines

Pas de problème pour les débutants les pros étaient là

ski de piste  
sortie raquettes  
patinettes  
randonnées

Des souvenirs plein la tête et pour quelques uns .....

Remise  
des...

étoiles

On n'avait pas oublié  
la pharmacie  
Eau de vie de poire  
Pruneaux à Christine  
Cerise à Eugène  
Bouteille à Maryse et  
Patrick ... et bien  
d'autres encore .....

Ah ! qu'elle était belle la Québécoise

*Soirée*  
Ping-pong  
Baby-foot  
Jeux de sociétés

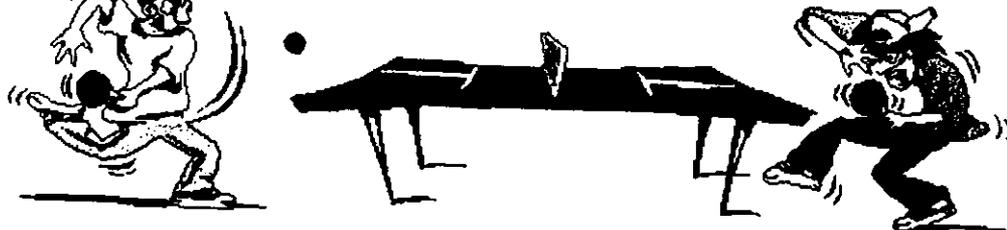
*Ambiance*  
inoubliable même les blessés  
sont « repartants »

Neige  
Et  
Soleil



NOUS REMERCIONS LA CAF ET LE CONSEIL GENERAL  
pour leur subvention

Et si on repartait en...2005 ?



## TENNIS DE TABLE

Le club de tennis de table vous souhaite une bonne et heureuse année 2004.

Cette année, nous sommes à cette période en milieu de tableau avec Saint Quentin et la Selle Craonnaise. Nous allons essayer de gratter des points pour finir troisième ou quatrième, ce qui serait plus satisfaisant.

Si des personnes sont intéressées pour jouer au tennis de table, nous sommes régulièrement à la salle des fêtes, le vendredi soir.

Salutations sportives

Clas.	Equipe	PT	J	V	N	D	P	F	PG	PP
1	CHEMAZE T.T 1	23	8	7	1	0	0	0	116	44
2	CRAON ES 5	22	8	7	0	1	0	0	120	40
3	COSSE 3	19	8	5	1	2	0	0	91	69
4	POMMERIEUX MESL 8	18	8	5	0	3	0	0	91	68
5	ST QUENTIN 1	16	8	3	2	3	0	0	76	84
-	SELLE CRAONNAIS 2	16	8	4	0	4	0	0	83	76
-	C. CRAONNAISE 1	15	8	4	0	4	0	0	83	77
8	SIMPLE/COSMES 2	11	8	2	0	5	1	0	43	117
9	LOIGNE 3	10	8	1	0	7	0	0	49	111
10	MONTIGNE ASL 3	8	8	0	0	8	0	0	47	113

### RESULATS CONCOURS DES MAISONS ET FERMES FLEURIES

N°	MAISONS AVEC JARDIN VISIBLE DE LA RUE	MAISONS FACADES	MAISONS ISOLEES OU FERMES INSCRITES EN MAIRIE
1	M. et Mme GUILLOMET	Mme LESAULNIER M	M. et Mme BANNIER Daniel « le Patis »
2	Mr et Mme GAROT P	Mr et Mme COUEFFE G	M. et Mme COURNEZ Régis La Bourdonnais
3	Mr et Mme CADOT H	Melle BANNIER Mr MEIGNAN	M. et Mme CHAUVIN Guy La Baronnerie
4	Mr et Mme AUBERT P	Mr et Mme BOULEAU D	Mme BANNIER Nicole La Flingue
5	Mr et Mme D'ANGLEVILLE	Mr et Mme COINTEPAS D	M. et Mme PRAMPART Marcel La Frotardiére

## **AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS D'AFN ET AUTRES CONFLITS**

*Vous l'avez certainement deviné cette nouvelle identité peut regrouper les anciens combattants de tous les conflits du siècle dernier.*

*C'est officiel , notre amicale départementale des AFN et nous mêmes avons approuvé cette décision et modifié nos statuts , en vue de rassembler des souvenirs communs de toutes les générations dans une même et grande cérémonie .. Mais voilà que nous ne comprenons plus très bien le sens de cette démarche car maintenant on nous annonce une nouvelle date nationale des AFN le 5 décembre....*

*On peut se poser des questions sur le bon suivi de toutes ces cérémonies dans nos communes.*

*Tout cela nous rappelle ce que l'on nous disait à l'armée « ne cherchez pas à comprendre ».*

*Nous ferons de notre mieux....*



## **AMICALE MUTUELLE D'ENTRAIDE DE LA COMMUNE** *responsables de groupe pour l'année 2004*

- Groupe 1 VALLEE Loic*
- Groupe 2 HOUTIN Paul*
- Groupe 3 PAILLARD Paul*



## **GROUPEMENT DE DEFENSE CONTRE LES ENNEMIS DES CULTURES**

*Le bureau de la Chapelle Craonnaise vous adresse ses meilleurs vœux pour l'année 2004.*

*Cet hiver, 2 battues ont été organisées et 7 renards ont été tués. Il faut être vigilant à la prolifération de cette espèce qui avec les chiens est responsable de la maladie : Néospora Caninum*

*A partir du début de janvier la lutte chimique contre les ragondins et les rats musqués a redémarrée. Pour éviter la propagation de ces animaux, il est conseillé de traiter les plans d'eau et rivières. Les personnes intéressées peuvent d'adresser en mairie ou chez Mr LECOT Gérard.*

*Le bureau remercie toutes les personnes qui participent à ces actions.*

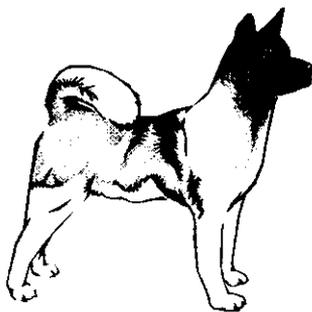
## **RAPPEL**

### **CIRCULATION ET DIVAGATION DES CHIENS**

*Il est expressément défendu de laisser les chiens et les chats divaguer sur la voie publique seuls et sans maître ou gardien. Défense est faite de laisser les chiens fouiller dans les récipients à ordures ménagères ou dans les dépôts d'immondices.*

*Les chiens circulant sur la voie publique même accompagnés, tenus en laisse ou muselés, devront être munis d'un collier portant gravés, sur une plaque de métal, le nom et le domicile de leur propriétaire, ou identifiés par tout autre procédé agréé.*

*Tout chien errant non identifié trouvé sur la voie publique sera immédiatement saisi et mis en fourrière. Il en sera de même de tout chien errant, paraissant abandonné, même dans le cas où il serait identifié.*



# Tu cherches un job d'été ?

Ton Point Information Jeunesse te consacre 2 semaines pour t'aider dans tes démarches !

**du 08 février au 21 février**

Des infos pour savoir comment, où et quand rechercher en France ou à l'étranger ?  
(Lettre de motivation, curriculum vitae, droits et devoirs, ...)



**A Château-Gontier ou à Craon**  
**2 rendez-vous à ne pas manquer à partir de 14h**

**Le mercredi 11 février 2004**

PIJ de Château-Gontier  
=> Spécial moins de 18 ans

PIJ de Craon  
=> Spécial plus de 18 ans

Et

**le mercredi 18 février 2004**

PIJ de Craon  
=> Spécial moins de 18 ans

PIJ de Château-Gontier  
=> Spécial plus de 18 ans

des professionnels et des recruteurs seront présents à ces temps forts  
(PAIO, chambre d'agriculture, agences d'intérim, ...)

**BESOIN D'INFOS, D'UNE AIDE DANS TA RECHERCHE,**  
n'hésite pas à venir au PIJ le plus proche de chez toi !

Point Information Jeunesse  
Place du Maréchal Leclerc  
53400 Craon  
☎ 02 43 06 04 23

Point Information Jeunesse  
11, rue du Général Lemonnier  
53200 Château-Gontier  
☎ 02 43 70 13 49



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES de la RÉGION de COSSÉ-le-VIVIEN  
Service PETITE ENFANCE

Tél : 02 43 02 15 86  
e-mail : petiteenfance.cc.cosse@wanadoo.fr



# CALENDRIER 2004

## HALTE-GARDERIE ITINÉRANTE

Tél : 06 24 46 40 93

## LIEUX d'ACCUEIL

<u>JANVIER</u>			
ASTILLÉ	Lundi	9h15 - 12h	12 - 26
COSMES	Vendredi	9h15 - 12h	9 - 23
COSSÉ-le-VIVIEN	Jeudi	9h15 - 12h	8 - 15 - 22 - 29
GASTINES	Vendredi	9h15 - 12h	16 - 30
MÉRAL	Lundi	9h15 - 12h	5 - 19
QUELAINES-Saint-GAULT	Mardi	9h15 - 12h	6 - 13 - 20 - 27

<u>FÉVRIER</u>			
ASTILLÉ	Lundi	9h15 - 12h	9 - 23
COSMES	Vendredi	9h15 - 12h	6 - 20
*COSSÉ-le-VIVIEN	Jeudi	9h15 - 12h	5 - 12 - 19 - 26
GASTINES	Vendredi	9h15 - 12h	13 - 27
MÉRAL	Lundi	9h15 - 12h	2 - 16
QUELAINES-Saint-GAULT	Mardi	9h15 - 12h	3 - 10 - 17 - 24

Fermés pendant les vacances d'hiver du 07/02 au 23/02/2004

<u>MARS</u>			
ASTILLÉ	Lundi	9h15 - 12h	8 - 22
COSMES	Vendredi	9h15 - 12h	5 - 19
COSSÉ-le-VIVIEN	Jeudi	9h15 - 12h	4 - 11 - 18 - 24
GASTINES	Vendredi	9h15 - 12h	12 - 26
MÉRAL	Lundi	9h15 - 12h	1 - 15 - 29
QUELAINES-Saint-GAULT	Mardi	9h15 - 12h	2 - 9 - 16 - 23 - 30

## JANVIER

ASTILLÉ	Vendredi	9h - 12h	9 - 23
COSSÉ-le-VIVIEN	Vendredi	13h30 - 17h	9 - 23
COSSÉ-le-VIVIEN	Vendredi	9h - 17h	16 - 30
LAUBRIÈRES	Mardi	9h - 12h	6 - 20
MÉRAL	Mardi	9h - 12h	13 - 27
QUELAINES-Saint-GAULT	Jeudi	9h - 17h	8 - 15 - 22 - 29

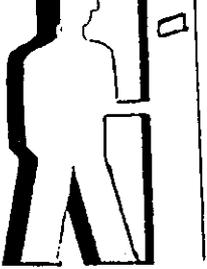
## FÉVRIER

ASTILLÉ	Vendredi	9h - 12h	6
COSSÉ-le-VIVIEN	Vendredi	13h30 - 17h	6
COSSÉ-le-VIVIEN	Vendredi	9h - 17h	13 - 27
LAUBRIÈRES	Mardi	9h - 12h	3
MÉRAL	Mardi	9h - 12h	10 - 24
QUELAINES-Saint-GAULT	Jeudi	9h - 17h	5 - 12 - 26

Fermé pendant les vacances d'hiver du 14/02 au 22/02/2004 inclus

## MARS

ASTILLÉ	Vendredi	9h - 12h	5 - 19
COSSÉ-le-VIVIEN	Vendredi	13h30 - 17h	5 - 19
COSSÉ-le-VIVIEN	Vendredi	9h - 17h	12 - 26
LAUBRIÈRES	Mardi	9h - 12h	2 - 16 - 30
MÉRAL	Mardi	9h - 12h	9 - 23
QUELAINES-Saint-GAULT	Jeudi	9h - 17h	4 - 11 - 18 - 25



A Alpine  
L. Locale  
P Pour  
I Initiatives  
N Nouvelles  
E Et Emplois

Alpine

## ASSOCIATION A VOTRE SERVICE

**ALPINE** → concerne tous les habitants de la Communauté de Communes.



Ils peuvent y trouver :

- la consultation des offres d'emploi
- le service C.V. et la lettre de motivation
- les informations sur les formations
- la consultation de documentations diverses
- le relais avec les partenaires ( ANPE, ASSEDIC, Assistant Social....)

**RELAIS DE LA MISSION LOCALE** → concerne les jeunes de 16 à 25 ans de la Communauté de Communes

Ils peuvent y trouver :

- l'aide à l'orientation
- l'accompagnement TRACE ( TRajet d'ACcès à l'Emploi )
- les informations sur les formations
- le positionnement sur certaines formations
- la relation avec les centres de bilan
- la consultation des offres d'emploi
- la relation avec les partenaires pour :
  - le logement
  - la santé
  - les aides financières sous certaines conditions
- le service C.V. et la lettre de motivation
- la consultation de documentations diverses



Inscription Sociale et Professionnelle  
des jeunes

**Les Permanences ont lieu :**

**Mercredi** de 9H30 à 11H30

**Jeudi** de 13H30 à 15H30 (sauf le dernier jeudi du mois )

**Vendredi** de 9H30 à 11H30 (sauf le dernier vendredi du mois)

Annexe de la Mairie, Rue de Nantes, 53230 COSSE-LE-VIVIEN

Tél. 02 43 98 87 15 ( une répondeur rappelle ces horaires )

E-mail : A.L.P.I.N.E.-Cosse@wanadoo.fr

Pour les personnes âgées  
ayez le réflexe



**C.L.I.C.**  
**Alli'âges**  
du Sud Ouest Mayennais

*Centre Local d'Information et de Coordination Gériatrique*

Place du Maréchal Leclerc 53400 CRAON

Tél : 02.43.09.30.64

Portable : 06.30.24.99.92

e-mail : clic.alliages@ifrance.com

*Vous pouvez contacter la coordinatrice, Mme DUTEIL Anne-Marie  
les mardi, mercredi et vendredi de 14h à 17h30  
ou laisser votre message sur le répondeur*

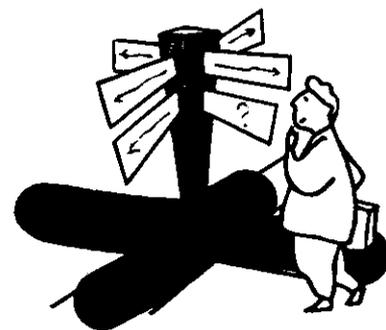
***Sur les communautés de communes  
de St Aignan/Renazé, Cossé le Vivien, et Craon***

**Un service à la personne âgée et à son entourage :**

- ⇒ Accueil, Ecoute, Information
- ⇒ Orientation vers le service approprié
- ⇒ Coordination des intervenants
- ⇒ Accompagnement et suivi

**Un service aux professionnels :**

- ⇒ Information sur les autres services
- ⇒ Coordination des actions
- ⇒ Réflexion pour développer de nouveaux services



*Ce service vous est proposé grâce au soutien du Ministère de la Santé, de la Famille et des Personnes  
Agées, du Conseil Général, de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie, de la Mutualité Sociale Agricole  
des Caisses de retraite AVA et Organic, et des communes.*

(plaquette éditée le 29.12.03)

# CRAPE

CONVENTION REGIONALE POUR L'AMELIORATION DES  
PAYSAGES ET DE L'EAU

## Qu'est ce qu'une CRAPE ?



Les conventions régionales d'Amélioration des Paysages et de l'Eau ont été créées pour favoriser la mise en œuvre de politiques locales de protection et de valorisation des ressources environnementales.

Ces conventions concernent les structures intercommunales, les établissements publics de coopération ainsi que certaines associations.

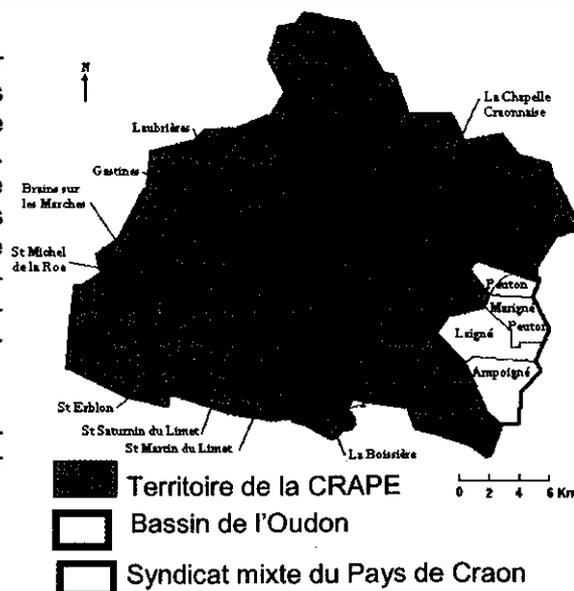
Les CRAPE sont composées de 5 volets:

- Protection et valorisation des paysages naturels et urbains
- Mise en valeur paysagère des sites existants et des éléments patrimoniaux faisant l'objet d'une restauration
- Sensibilisation à la protection et à la valorisation des paysages et de l'environnement
- Valorisation de la ressource en eau et de la qualité de l'eau
- Restauration du patrimoine hydraulique

## Pourquoi une CRAPE sur le territoire de l'Oudon ?

A l'origine, le Pays de Craon est un territoire marqué par son identité paysagère. Il est caractérisé par son bocage et ses nombreux cours d'eau, parmi lesquels: l'Usure, l'Hière, la Mée, le Chéran et l'Oudon, un des principaux affluents de la Mayenne. Cependant, aujourd'hui on constate une perte de cette identité qui se traduit par une banalisation du paysage. Les éléments structurants tels que les talus plantés, la végétation en bordure de cours d'eau, les haies bocagères... ont tendance à disparaître. Par conséquent, on assiste à une ouverture du paysage, lequel perd de son utilité (problèmes de pollution, d'érosion, d'inondations...) et de son attractivité.

Le Syndicat mixte du Pays de Craon a donc signé en janvier 2003, une CRAPE avec la Région des Pays de la Loire pour tenter de remédier à cette dégradation du paysage.

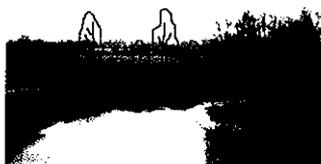


## Principaux enjeux de la CRAPE du Bassin de l'Oudon

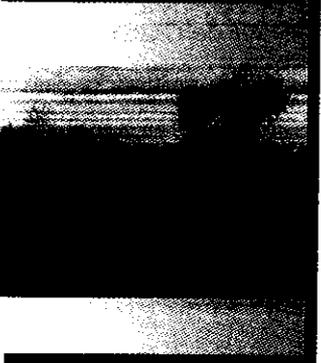
- Renforcer la structure du paysage
- Traiter les éléments ponctuels ayant un fort impact paysager
- Multiplier les possibilités de pénétrer dans le paysage
- Optimiser et faire connaître les potentialités du Pays

## OBJECTIFS

**Renforcer la présence des rivières et des cours d'eau dans le paysage**



**Renforcer la présence des Lignes vertes dans le paysage**



### A.1.2 - Plantations sur berges

... Redessiner les lignes vertes caractéristiques du paysage, lutter contre l'érosion des berges, améliorer la qualité de l'eau...

**Syndicat de bassin de l'Oudon**

(Sous réserve d'une convention de passage avec les riverains et d'engagement à maintenir la végétation en état)

Entretien: Syndicat de bassin de l'Oudon

Actions prises en compte

- Etude préalable
- Fournitures de plants et de paillage
- Plantations des végétaux

végétation en état)

**Financement :**  
Région des Pays de la Loire : 25% des travaux  
Agence de l'eau: 50% de l'étude et 25% des travaux  
DIREN : 30% de l'étude et 30% des travaux

### A.1.2 - Zone rest de 3 km (6 km de rives) Talus plantés en rupture de pente et plantations sur berges

... Créer un secteur pouvant servir de vitrine ...

**Syndicat de bassin de l'Oudon**

Entretien : Talus : propriétaires riverains

Berges : Syndicat de bassin de l'Oudon

Actions prises en compte

- Création ou réfection de talus et fossés
- Fournitures de plants et de paillage
- Plantations des végétaux sur talus et sur berges

**Financement :**  
Région : 30% (Aide aux plantations dont la longueur est inférieure à 300 ml ou comprise entre 1000 et 2000 ml)

Agence de l'eau : 30%

### A.2.1 - Restauration ou création de talus plantés en limite de propriétés agricoles, aux abords des sièges d'exploitation ou perpendiculairement aux pentes

Maintenir une trame végétale en milieu agricole, offrir un espace aux arbres de grands développement, atténuer l'impact des grands bâtiments agricoles, créer des corridors écologiques...

Entretien : maître d'ouvrage

Actions prises en compte :

- Création ou réfection de talus et fossés
- Fourniture de plants et de paillages
- Travaux de plantation et enherbement sur les nouveaux talus

Par dossier : longueur minimale de talus nouveau ou restauré ou de plantations : 50 ml, longueur maximale : 2000 ml

**Communes ou propriétaires privés**

(sous réserve d'une convention d'entretien)

**Financement :**  
Région : 30%  
Conseil général : 3.50 € / ml  
(uniquement pour les particuliers)  
Syndicat de bassin de l'Oudon : 7%

**A 2.2 Création de zones vertes dans les territoires pauvres en haies**

...Restructurer le paysage, redonner de la biodiversité et de l'intérêt à l'espace, améliorer le cadre de vie, intégrer les bâtiments dans le paysage, créer des corridors écologiques...

**Communes ou propriétaires privés**

Entretien : maître d'ouvrage (convention pour le maintien en bon état de la végétation)

Actions prises en compte :

- Création ou réfection de talus et fossés
- Fourniture de plans et de paillages
- Travaux de plantation et enherbement sur les nouveaux talus
- Création de bandes boisées jusqu'à 10 m de large (fourniture des plants, paillage)

Par dossier : longueur minimale de talus nouveau ou restauré et longueur minimale de plantations : 50 ml, longueurs maximales : 2000ml

Bandes boisées : surface maximale : 1ha

**Financement :**

Région : 40%

Syndicat Mixte du Pays de Craon : 10%



**Valoriser l'image du village à l'intérieur du paysage**



**A 3.1 Ceinture verte autour des villages**

... Mettre en valeur les entrées de village, étoffer les espaces de loisirs en périphérie et enrichir le cadre de vie en créant une promenade autour des villages...

**Communes de moins de 1500 hab.**

Entretien : communes

Actions prises en compte:

- Etude de faisabilité
- Réalisation des travaux du projet:
  - Création ou refection de talus et fossés
  - Plantations de vivaces et arbustes en limite de voirie, de cheminement ou en limite extérieure de la ceinture verte (fourniture de plants, paillages, protections et travaux de plantations)

- Plantation d'arbres de haut jet
- Création ou refection d'une allée piétonne cheminant à travers la ceinture verte (empierrement et surface fine compactée)

**Financement :**

Région : 50% de l'étude et 35% des travaux

**B 1.1 Destruction de bâtiments en ruine**

... Favoriser l'élimination des vieux hangars en tôles rouillées qui n'ont plus d'utilisation...

**Communes ou propriétaires privés**

Actions prises en compte:

- Travaux à effectuer dans la totalité
  - Destruction
  - Evacuation des gravats immédiatement après la destruction dans un lieu prévu à cet usage
  - Remise en état simple de la surface où se trouvait le bâtiments et ses abords dans un délai de 6 mois maxi après destruction (engazonnement sur la surface bâtie + 4 mètres de large sur toute la périphérie)

Le bâtiment doit se trouver à 100 mètres maximum d'une voirie ou cheminement, ou dans le champ visuel d'une entrée d'agglomération

**Financement :**

Région : 35%

Syndicat Mixte du Pays de Craon : 20%  
Plafond de 1100 € par dossier

**Atténuation des points noirs**



**Valorisation  
d'éléments  
paysagers  
témoignant  
du patrimoine**

Valoriser les éléments architecturaux existants ou créer de nouveaux chemins pour les intégrer dans un circuit de découverte

... Remettre en valeur des éléments architecturaux pour maintenir leur existence dans le paysage ...

**Communes ou propriétaires privés**

- Entretien : maître d'ouvrage  
 Actions prises en compte:
- Etude par un bureau d'études agréé par le CAUE
  - Création ou refecton de talus et fossés
  - Plantations d'arbres et d'arbustes : fourniture des plants, paillage, protections, travaux de plantations
  - Création ou refecton d'un cheminement piéton permettant l'accès
  - Installation de petits mobiliers (bancs, corbeilles)

(sous réserve d'une convention de passage permettant l'accès et ceci pendant 10 ans minimum)

**Financement :**  
 Région : 50% de l'étude et 30% des travaux  
 Syndicat Mixte du Pays de Craon : 10%



**Multiplier les  
possibilités  
de pénétrer  
dans le  
paysage**

**C 1.1. Valoriser les chemins pédestres existants ou créer de nouveaux chemins**

... Renforcer l'attractivité des circuits pédestres, créer de nouveaux tronçons, valoriser les chemins ruraux...

**Communes ou propriétaires privés**

- Actions prises en compte:
- Travaux de débroussaillage et petits terrassements (reprofilage de fossés et de l'espace de cheminement permettant de remettre en fonctionnement un chemin)
  - Création ou refecton de talus et fossés
  - Plantations : fourniture des plants, paillage, protections, travaux de plantations

(Sous réserve de convention de passage et d'entretien)

➢ Installation de petits mobiliers (bancs, chicanes, potelets...)  
**Financement :**  
 Région : 30%  
 Syndicat Mixte du Pays de Craon : 10%



**C 2.1. Valoriser les cheminements de la rive et créer en bordure de cours d'eau**

... Valoriser les cours d'eau pour les pêcheurs et les promeneurs, valoriser les éléments hydrauliques (barrages, moulins...), sensibiliser à la notion de cours d'eau et aux actions ayant un impact sur la qualité de l'eau...

**Syndicat de bassin de l'Oudon**

- Entretien : les communes achètent le terrain et s'engagent à l'entretenir  
 Actions prises en compte :
- Travaux de débroussaillage et petits terrassements (reprofilage de fossés et de l'espace de cheminement permettant de remettre en fonctionnement un chemin)
  - Plantations : fourniture des plants, paillage, protections, travaux de plantations
  - Réparation ou entretien de petits ouvrages permettant de traverser les cours d'eau.

➢ Aménagement de passages au dessus des fossés coupant perpendiculairement le cheminement en bordure de cours d'eau (passerelles, gués...)  
 ➢ Aménagement de cheminements en bordure de cours d'eau  
**Financement :**  
 Région : 30%  
 Syndicat Mixte du Pays de Craon : 10%

**Pour en savoir plus**  
 Contactez le centre administratif intercommunal  
 7 place de la mairie  
 BP.71  
 53400 CRAON  
 Tel: 02.43.09.61.88  
 Fax: 02.43.09.61.89

# Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Oudon

## Le S.A.G.E. est approuvé

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Oudon



élaboré par la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.) a été approuvé le 4 septembre 2003 par arrêté préfectoral.

## Huit objectifs, 46 actions

Le schéma définit des objectifs pour l'amélioration de la qualité de l'eau et la gestion quantitative pour les 10 ans à venir. Il s'applique à l'ensemble du bassin versant de l'Oudon, territoire où toutes les eaux s'écoulent vers la confluence avec la rivière Mayenne.

La Commission Locale de l'Eau préconise 46 actions pour

↳ Diminuer les pollutions afin de satisfaire les usages (alimentation en eau potable, pêche...).

↳ Limiter les risques d'inondations dans les zones urbanisées.

↳ Eviter les étiages (plus bas niveau des eaux) sévères qui renforcent les problèmes de qualité et compromettent des usages (navigation sur l'Oudon entre Segré et Le Lion d'Angers, alimentation en eau potable, pêche...).

↳ L'ensemble permettra également de préserver et restaurer le milieu aquatique.

## Réalisation des actions

Les actions seront mises en œuvre par les maîtres d'ouvrages compétents sur le bassin. Quelques exemples (liste non exhaustive) :  
Syndicats de bassin de l'Oudon sud et nord (entretien des rivières...),  
Chambres d'agriculture et agriculteurs (lutte contre les pollutions agricoles ...),  
particuliers (assainissement autonome...), communes (assainissement collectif...),  
Syndicats intercommunaux d'alimentation en eau potable (amélioration des filières de traitement...),  
Communautés de communes et Pays (aménagement pour le tourisme...),  
Etat (prévision des inondations...),...

## Actions en cours

Sans attendre l'approbation du S.A.G.E., les maîtres d'ouvrages ont commencé à mettre en place des actions (entretien des rivières, assainissement, lutte contre les inondations et contre les pollutions...). Des premiers résultats significatifs ont été observés notamment en matière de lutte contre les produits phytosanitaires (pesticides).

## Rôles de la C.L.E.

La Commission Locale de l'Eau a élaboré le S.A.G.E. et doit maintenant suivre son application et, si nécessaire, le réviser.

Elle réunit des représentants des

↳ Collectivités (Conseillers généraux, Présidents de structures intercommunales, Maires, ...),

↳ Usagers, professionnels et riverains (consommateurs, agriculteurs, propriétaires, industriels, pêcheurs, ...),

↳ Services de l'Etat (Préfets, Agence de l'eau, Directions des affaires sanitaires et sociales, de l'environnement, de l'équipement, de l'agriculture,...).

C'est la seule instance qui peut garantir la cohérence des actions à l'échelle du bassin.

Les membres de la C.L.E. mènent actuellement une réflexion pour redéfinir ses missions et son organisation pendant la mise en œuvre des actions du S.A.G.E. par les maîtres d'ouvrages concernés.

Le devenir de la C.L.E. sera fixé au 1<sup>er</sup> trimestre 2004.

Le S.A.G.E. est composé de 5 documents :  
Volume principal intitulé « protéger. partager. valoriser l'eau et les milieux aquatiques ».  
Volume 2 : « fiches actions ».  
Volume 3 : « fiches indicateurs ».  
Volume complémentaire : modifications apportées en juillet 2003.  
Synthèse actualisée le 4 septembre 2003.

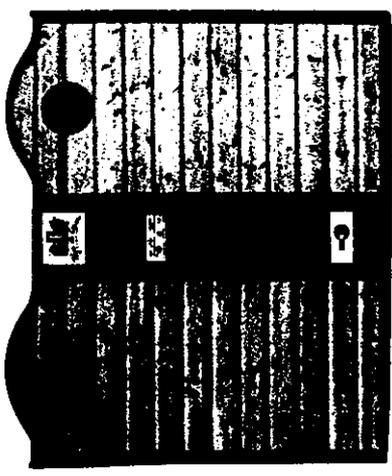
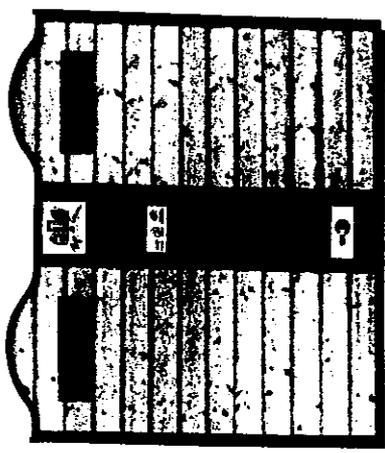
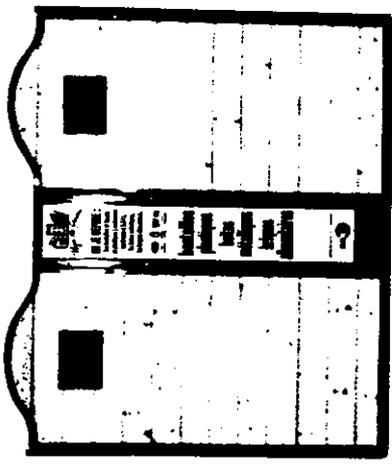
☎ 02 41 92 52 84

✉ [sage-oudon@wanadoo.fr](mailto:sage-oudon@wanadoo.fr)

Pour le consulter : [www.sitesage.org](http://www.sitesage.org) (sélectionner l'Oudon)  
Pour obtenir un exemplaire papier ou Cdrom : 02 41 92 52 84

# Commune de La Chapelle Craonnaise

Année 2003

	Verre	Journaux, magazines, cartonnets	Bouteilles plastiques Briques alimentaires Boîtes métalliques
<b>Collecte Sélective</b>			
Tonnage collecté	10,85	5,34	1,62
Commune Kg/hab/an	40,8	20,1	6,1
Pays de Craon Kg/hab/an	38,1	25,5	6,6

# CALENDRIER DES FETES 2004

<p><b>JANVIER</b></p> <p>24 Vœux Municipalité</p> <p>25 Galette des rois ASCC</p>	<p><b>FEVRIER</b></p> <p>7 Soirée Gastronomique Moto Club</p> <p>28 Soirée Gastronomique Comité des fêtes</p>	<p><b>MARS</b></p> <p>6 Soirée Costumée APEL</p> <p>19- 20- 21 Concours Belote ASCC</p> <p>28 - Repas CCAS</p>
<p><b>AVRIL</b></p> <p>12- Tournoi football ASCC</p> <p>24- Ecole Poule au Pot</p>	<p><b>MAI</b></p> 	<p><b>JUIN</b></p> <p>26- Soirée Barbecue Moto Club</p>
<p><b>JUILLET</b></p> <p>10-11 Assemblée Communale</p>	<p><b>AOUT</b></p> 	<p><b>SEPTEMBRE</b></p> 
<p><b>OCTOBRE</b></p> <p>2 Moto Club</p> <p>soirée gastronomique</p>	<p><b>NOVEMBRE</b></p> <p>6 -ASCC Soirée gastronomique</p>	<p><b>DECEMBRE</b></p> <p>18 Arbre Noel Ecole</p> 



**SUNNEANNE**

**2004**

